

LE MURMURE DE LA RENARDE

Maison d'édition Jeunesse

Sous statuts associatifs

loi 1901

enregistrée sous le N° W 83 3003828
siège de l'association 1192 chemin de l'argerie
quartier des batailloles
83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME

SA LIGNE ÉDITORIALE

Nous sommes une maison d'édition sous statuts associatifs .

Notre objectif n'est pas la recherche à tout prix du bénéfice retiré à cette activité .

c'est d'offrir à notre jeunesse la possibilité de rendre visible leurs créations en termes de littérature .

Cette édition numérique veut redonner la puissance narrative à tous ceux qui ressentent le besoin de s'exprimer par le récit.

L'EDITION jeunesse ne veut pas fermer la porte aux plus âgés qui voudrez s'aventurer dans l'écriture .

Notre comité de lecture pourra accompagner les jeunes talents dès lors qu'ils envoient leurs manuscrits .

Nous n'avons aucunement la prétention de l'expertise mais plutôt de l'ami qui viendra encourager les premiers pas dans la littérature qu'elle soit fiction ou poésie .

Notre attention à vos récits sera aussi vaste que possible pour vous donner toutes les chances d'être édités .

Nous ouvrons plusieurs chantiers à la fois afin de démultiplier cet outil formidable qu'est le numérique .

Découvrez notre site afin que tous ce que vous gardez en dormance , un jour trouve ici ces TERRES que nous voulons fertiles.

A bientôt de vous lire . LE COMITE DE LECTURE.

CONTRAT MORAL DE LA MAISON D'EDITION

« LA COLLINE AUX LIVRES »

Les auteurs et illustrateurs sont membres de l'association et participent activement à la diffusion des œuvres.

En tant que membre un droit d'adhésion de 30 euros est demandé.

L'association propose son support numérique pour faire valoir et diffuser sur le net les ouvrages.

La maison d'édition a une ligne éditoriale : **L'édition jeunesse**, mais elle ouvre ses portes à la poésie, aux essais et aux biographies.

REGLES DE REPARTITION DES VENTES

Le prix de vente est fixé par la présidente et les membres du bureau.

Il varie entre un et cinq euros.

La maison d'édition prélève systématiquement un euro sur toutes les œuvres dont le prix est fixé entre deux et cinq euros.

Les bénéficiaires de la vente des ouvrages dont la valeur ne dépasse pas un euro seront reversés intégralement à la « maison de soins palliatifs » de GARDANNE dans les BOUCHES DU RHONE.

Les illustrateurs et les auteurs perçoivent donc deux euros par livre acheté sur le site, sur toutes les œuvres fixées à cinq euros.

Le paiement sur le site s'effectue par PayPal ou par chèque. La comptabilité des ventes sera disponible pour tous les membres, dans le bilan annuel, pour une visibilité optimale. Les œuvres appartiennent pendant trois ans à la maison d'édition, sauf si un contrat d'édition sur support papier rend possible la diffusion dudit ouvrage. Ce contrat moral n'est pas un contrat de travail et ne relève en rien de l'URSSAF.

Titre de l'œuvre :

Auteur :

Demeurant :

Illustrateur :

Date :

l'Auteur

l'Illustrateur

La Présidente de l'association